N°. 57. Lundi 7 et Mardi 8 Mars 1842. 13me Année.

Journal de La Haye.

LA HAYE, *le 6 mars.*

Nous voyons dans le *Dagblad van 's Gravenhage* que [illegible] le roi Guillaume-Frédéric, comte de Nassau a fait de [illegible] un don de 1,200 florins pour être distribués aux [illegible] d'Apeldoorn.

[illegible]redi dernier, Sa Majesté la reine, accompagnée de [illegible] R. la princesse Sophie et le prince Henri, a daigné [illegible] à une représentation du Théâtre-Royal-Hollandais.

Avant-hier, LL.AA.RR. le prince et la princesse d'Orange, la princesse Frédéric des Pays-Bas, la princesse Sophie et les princes Alexandre et Henri ont honoré de leur présence la représentation au Théâtre-Royal-Français.

La *Gazette d'Etat de Prusse*, du 3 mars, annonce que S. M. le roi de Prusse a conféré l'ordre de l'Aigle-Noir, à S. A. R. le prince Henri des Pays-Bas.

Nous recevons, par voie extraordinaire de Rome, les lettres apostoliques du Pape Grégoire XVI, *pour ordonner des prières publiques à cause du triste état de la religion dans le royaume d'Espagne, avec indulgence plénière en forme de jubilé.*

Nous reproduisons plus bas ce document en entier.

Nous donnons plus loin des détails intéressans, sur ce qui s'est passé au Parlement anglais dans la séance du 4 mars, relativement aux affaires d'Espagne.

Ces jours derniers, un malheur bien déplorable a eu lieu sur le lac dit *Schildmeer*, commune de Slochteren dans la province de Groningue. Un canot, dans lequel se trouvaient deux jeunes gens, fils du meunier Dallinga, fut renversé par un coup de vent. Le plus âgé des deux frères a péri dans les flots, mais le cadet, qui s'était cramponné à l'embarcation renversée, a été sauvé par l'intrépidité d'un septuagénaire nommé Henri Élie de Vries qui, seul dans un frêle esquif, a bravé la tempête pour accomplir ce bel acte de dévouement.

— Des nouvelles de Paramaribo, du 6 janvier dernier, portent que, le 31 décembre, dans l'après-midi, il avait éclaté au fort *Zeelandia* un incendie qui aurait pu occasioner les plus grands désastres à cause de la proximité d'une poudrière. Aussitôt que le gouverneur-général eut connaissance de l'événement, il fit enlever les poudres qui pouvaient être transportées sans danger et noyer le reste. Les pompes des navires en rade et de la ville ont rendu de grands services et ont maîtrisé le feu en une heure de temps. Les officiers de marine et leurs équipages se sont particulièrement distingués à cette occasion. Le dommage est peu considérable.

Le *Globe*, journal ministériel français, s'exprime ainsi, à propos du jury:

« Nous trouvons que le jury est une institution mauvaise. Elle nous a été importée d'Angleterre, et les selles à tout cheval ne valent rien, en matière de gouvernement. En France, où la politique est une manie, une maladie, une rage, il est impossible de choisir un jury qui n'ait pas des opinions politiques, et il est impossible qu'un homme qui a des opinions politiques s'en sépare entièrement, surtout dans des causes politiques qu'on lui donne à décider. Nous jugeons naturellement avec nos opinions.

» Le jury est donc nécessairement, fatalement, en France, un tribunal politique. Voilà pourquoi nous le trouvons mauvais; et il devient encore pire par les suggestions des journaux, qui ne manquent jamais, en toute affaire politique, de le travailler chacun dans le sens de son opinion.

» Dans cet état de choses, nous croyons, nous, et nous disons hautement, quoique notre opinion puisse sembler hardie, que l'administration chargée de faire le choix des jurés, et qui a à faire ce choix parmi des hommes d'opinions diverses, est dans l'obligation, sous peine de trahir le gouvernement qu'elle sert, de porter sur les listes les hommes dont l'opinion lui est favorable. Voudriez-vous aller faire juger un procès politique, intenté à la requête du ministère public, par des jurés carlistes ou républicains? Allons donc! est-ce que la république, si elle était établie, choisirait des jurés doctrinaires?

» Nous ne voulons donc pas jouer la comédie; nous croyons qu'il faut être net et franc. A notre avis, le jury est, en France, une mauvaise institution, parce qu'elle est viciée par les passions politiques, que le journalisme développe et exalte de plus en plus chaque jour; et c'est parce qu'il est bien difficile de séparer les jurés de leurs opinions politiques, qu'il faut précisément admettre qu'ils en ont tous, et choisir ceux qui sont favorables au gouvernement, en tenant compte, bien entendu, des lumières, de la moralité et de l'indépendance de position. Nous aimerions mieux qu'il n'y eût pas de jurés; mais puisqu'il y en a, il serait trop fort qu'on ne prît pas de préférence les plus dévoués aux institutions, et nous ne voyons pas pourquoi ceux-là auraient moins de conscience que d'autres. »

Les journaux français reçus ce matin contiennent tous l'article suivant, qu'en vertu de la législation sur la presse, le gouvernement leur a fait sommer d'insérer:

Nous recevons par voie d'huissier une réquisition de M. le préfet de police, aux termes de l'Art. 18 de la loi du 9 septembre 1835, pour l'insertion de la communication suivante:

« Plusieurs journaux se livrent ce matin à une polémique dénuée de tout fondement, au sujet de l'explication donnée dans la Chambre des Communes par sir Robert Peel, en réponse à l'interpellation de M. Sheil, relativement à nos possessions d'Afrique.

La phrase essentielle de la réponse de sir Robert Peel, qui démontre la fausseté des assertions de ces journaux, a été *supprimée* dans la traduction qu'ils publient.

Voici la *traduction littérale* du texte anglais, qui est exactement le même dans les quatre grands journaux, le *Morning Herald*, le *Morning Post*, le *Times* et le *Morning Chronicle*.

Nous citons intégralement le texte anglais de la phrase supprimée dans les journaux de ce matin:

» M. Sheil demande si la version donnée par M. Guizot, dans la séance de la Chambre des Députés du 19 janvier, d'une conversation qui aurait eu lieu entre lord Aberdeen et l'ambassadeur de France, relativement à la sécurité des possessions françaises en Afrique, est exacte.

Sir Robert Peel pense que l'honorable membre doit savoir combien il est contraire aux usages de faire une question aussi importante sans avertissement préalable. (Ecoutez, écoutez!) Il se trouve par hazard que, lui, il peut répondre à la question sans avoir été averti. (*Cheers.*) Cependant il n'en est pas moins vrai que le parti le plus convenable serait d'avertir d'avance. Son noble ami (lord Aberdeen) n'admettait pas *l'entière* exactitude de l'interprétation attachée à cette conversation. QUANT A LUI, SIR ROBERT PEEL, IL NE VOYAIT AUCUNE DIFFÉRENCE ESSENTIELLE ENTRE LES DEUX VERSIONS. (*He did not know that there was any substantial difference between them;*) seulement son noble ami n'admettait pas qu'il se fût servi de la phrase: « qu'il n'avait pas d'objection » à ce que la France gardât ses possessions dans l'Algérie; » mais » de celle-ci, qu'il n'avait pas d'observations à faire à ce sujet. »

Il est à remarquer que l'inexactitude qui a provoqué la réclamation que l'on vient de lire provient des journaux de Londres eux-mêmes.

L'Angleterre et les Etats-Unis.

(*Suite, voir notre n° du 4 de ce mois.*)

L'Angleterre ne remportera pas si facilement des victoires sur le sol de la liberté; surtout maintenant que notre pays est couvert d'un reseau de chemins de fer et de canaux qui nous mettent à même de concentrer une armée avec une vitesse incroyable, sur tout point ménacé. C'est ainsi par exemple qu'en deux heures de temps, des troupes en garnison à Baltimore peuvent être arrivées à Washington, de Philadelphie en six heures, de New-York en onze, de Boston en seize heures et *vice-versa.* On a toujours l'habitude d'appeler les provinces de l'Ouest, le pays lointain, mais certes à tort, car l'on peut transporter les chasseurs de Kentuky, de Louisville à Pittsbourg et de là dans un port de l'Union au moyen de bateaux à vapeur sans qu'ils aient besoin de faire une lieue à pied. Les Etats-Unis possèdent en ce moment, en moyens de transport, 22,000 milles anglais, sur des rivières navigables, 3,319 milles de chemins de fer achevés, 1,802 milles, auxquels on travaille encore; 10,000 milles qui sont déjà tracés, ainsi que 3,910 milles de canaux.

» Vous voyez qu'en ce qui touche les voies de communication, nous avons dévancé de beaucoup même cette vieille Angleterre, et si pour entreprendre de si grands travaux nous avons fait des dettes, c'est que les enfans tombent quelquefois malades quand ils grandissent trop rapidement. L'essentiel est que nulle puissance au monde ne saurait concentrer une grande masse de troupes en aussi peu temps que nous; et les 114,000 hommes que d'après les rapports officiels l'Angleterre a sur pied ne nous font nullement peur. Au surplus, tous les ports de mer de l'Union seront fortifiés de nouveau; on répare les anciennes fortifications, et on y place de nouveaux canons, en un mot, on travaille partout, afin que si une rupture avec l'Angleterre avait lieu, l'on ne nous trouve pas au dépourvu. Il ne sera point non plus si facile d'incendier nos villes, car nous avons un *Home squadron*, c'est-à-dire une escadre de côte qui est destinée à faire sentinelle pour signaler le danger qui approche; et même avant que l'escadre ennemie aura le temps de s'approcher et de se préparer à l'attaque, nous pouvons y porter telle masse armée que l'on juge convenir pour être sûr de battre l'ennemi. New York, Boston, Norfolk et Newport sont parfaitement fortifiés et peuvent devenir encore plus forts, car les vaisseaux de guerre qui se trouvent dans ces ports, peuvent être rangés de manière à ce que l'ennemi soit forcé à prendre une position désavantageuse, sous les canons de la forteresse. Si néanmoins les Anglais parvenaient à détruire une de nos villes, cela ne ferait qu'engager encore davantage, même les partis les plus divers, à une résistance désespérée, et la guerre serait poussée de la part des Etats-Unis avec un double courage et une animosité opiniâtre pour venger un pareil outrage.

» Comme je vous l'ai déjà dit, par les vents d'ouest qui règnent, presque constamment, la traversée de l'Amérique en Angleterre s'effectue en un tiers du temps plus vite que celle de l'Angleterre en Amérique, et je ne pense pas que l'on puisse nous fermer l'Océan. Les Anglais ne doivent pas non plus perdre de vue qu'en incendiant nos grandes villes ils anéantissent leurs propres marchandises qui s'y trouvent enmagasinées en grandes masses, et que ce serait le commerce anglais qui en aurait les plus grandes pertes à supporter. Un pareil acte ne pourrait manquer de leur alliéner en même temps la France, car il y a des factoreries françaises très-considérables dans presque toutes nos grandes villes. Les Américains se résigneraient comme ils ont dû le faire lors de l'incendie de New-York; mais le coup serait aussi préjudiciable pour les manufactures anglaises que si Manchestre, Glasgow ou Leeds étaient devenus la proie des flammes.

» Tout ce que je vous ai communiqué jusqu'à présent sur nos moyens de défense, n'est applicable que dans l'hypothèse que nous n'ayons ni le pouvoir ni la volonté de les augmenter et de les étendre. Mais il n'en est pas ainsi: Déjà le président a proposé de porter la flotte de l'Union à 50 vaisseaux de ligne. Et supposons même que nous n'augmentions nos vaisseaux de ligne que jusqu'à 20 ou 30 et nos frégates et petits bâtimens dans la même proportion, encore est-il, qu'avec notre position avantageuse, notre connaissance des eaux, ce serait déjà une assez belle force qui devrait insprirer du respect à l'Angleterre; car nous n'avons qu'à veiller à nos frontières et à nos ports qui tous sont en bon état de défense et où de nombreuses troupes sont cantonnées. Nous pouvons sans nous exposer à aucun danger, employer la moitié de notre force à anéantir le commerce anglais dans les Indes. Nous avons suivi ce système avec succès durant la dernière guerre, avec une marine beaucoup moins forte et sans posséder même un seul vaisseau de ligne; la marine anglaise n'a pas été augmentée en proportion de celle des Etats-Unis et ne saurait par conséquent pas plus nous en empêcher aujourd'hui qu'alors. Avec des bateaux à vapeur on agit très-bien contre une flotte, mais ils ne sont pas propres à nous fermer l'Océan. La frégate à vapeur a l'inconvénient de devoir renouveler ses charbons tous les douze ou quinze jours, et quand règnent les tempêtes, on dort beaucoup plus tranquille sous les trois voiles qu'au milieu du bruit incessant des machines à vapeur. Par un vent favorable un *baltimore clipper*, (câpre américain) file 11 à 12 nœuds, tandis qu'un bateau à vapeur de 15 à 18 pieds de calaison (car avec moins il ne saurait se tenir en pleine mer) n'en filera que 9 à 10, et, par une mer houleuse, même pas autant.

Il n'y a pas le moindre doute que par un temps orageux un navire à voile ne soit beaucoup moins exposé qu'un bateau à vapeur; car sa longueur n'étant pas en proportion de sa largeur, il s'ensuit que le chargement se trouve au centre; les bateaux à vapeur doivent toujours pincer le vent au plus près, tandis que le navire à voiles peut tenir à 6 points de l'aire du compas, et en outre les bateaux à vapeur ne peuvent se servir avec avantage de voiles que par un vent favorable. Près de la côte, les bateaux à vapeur peuvent certainement prendre une position avantageuse; mais ils ne sauraient faire la chasse aux croiseurs ou entreprendre avec ceux-ci un voyage autour du Cap ou sur l'Océan Pacifique; aussi tout ce que nous avons à faire en cas de guerre, c'est d'envoyer bon nombre de petits bâtimens dans toutes les directions, aux Indes Orientales et Occidentales, sur les côtes du Brésil et du Chili, d'Angleterre, de France, de l'Espagne, de la Mer du Sud et de l'Océan Pacifique. C'est ainsi qu'agissaient nos commandans dans la dernière guerre, où par exemple le commodore Porter (notre embassadeur actuel à Constantinople) avec une seule frégate l'*Essex*, formait, en peu de temps, avec les bâtimens pris à l'ennemi, toute une escadre, avec laquelle il aurait peut-être attaqué les colonies anglaises à Guiana si le gouvernement de l'Union lui avait prêté de l'appui. Une telle guerre, où ordinairement il n'y a de combat que de frégate à frégate, car on sait toujours éviter la rencontre d'une flotte, nos marins l'appellent *frigateering*. Les Anglais n'ont point d'expression pour cela, mais ils l'ont apprise par expérience, et ils doivent être convaincus que navire contre navire, frégate contre frégate, le rusé frère Jonathan ne le cède en rien au vaillant John Bull.

Je vous donne ci-après les principaux combats de frégates qui eurent lieu pendant la dernière guerre:

» 1812, 13 août. La chaloupe de guerre britannique l'*Alert* est prise par la frégate de l'union l'*Essex*. 19 août. La frégate anglaise la *Guerrière* est prise par la frégate américaine la *Constitution*. 18 octobre. Le brick anglais le *Frolic* est pris par la chaloupe américaine *Wasp*. (Le même jour le navire anglais de 74, *Poictiers* s'empara de la chaloupe *Wasp* et sa de prise). 25 octobre. La frégate anglaise *Macedonia* est prise par la frégate américaine *United Stades*. 29 décembre. La frégate anglaise *Java* est prise par la frégate américaine la *Constitution*.

» 1813, 25 février. La chaloupe de guerre anglaise *Peacock* est prise par la chaloupe américaine *Stornet*. 1er juin. La frégate américaine *Chesapeake* est prise par la frégate anglaise *Shannon*. 3 juillet. Les bâtimens américains *Growler* et *Eagle* sont anéantis par des canonnières anglaises. 14 août. La chaloupe américaine *Argus* est prise par la chaloupe anglaise le *Pelican*. 4 septembre. Le brick anglais le *Boxer* est pris par le brick américain l'*Entreprise*. 13 septembre. Toute une flotte anglaise est prise sur le lac Erié par notre commodore Perry.

» 1814, 20 mars. La frégate américaine l'*Essex* est prise par la frégate anglaise *Phoebe* et la chaloupe anglaise *Cherub*, dans le *port neutre* de Valparaiso. 21 avril. Le navire américain *Frolic* est pris par une flotte anglaise. 29 avril. Le brick anglais l'*Epervier* est pris par le navire américain *Wasp*, et la chaloupe de guerre anglaise *Rheinden* coulée à fond par la chaloupe américaine *Wasp*. 1er septembre. Cette même chaloupe américaine le *Wasp* coula à fond le navire anglais l'*Avon*.

» 1815, 15 janvier. La frégate américaine *le Président*, sous le commandement du commodore Decatur, est prise, après avoir soutenu une lutte désespérée contre les frégates anglaises, l'*Eudymion*, *Tenodos*, *Pamona*, et la *Rosée Majestic*. 20 février, les deux navires anglais le *Levant* et *la Cyane* sont pris par la frégate américaine *la Constitution*. 23 mars, le navire anglais le *Penguin* est pris par le navire américain *Stornet*. La chaloupe *Vixen* de 14 canons fut, après une longue chasse atteinte et prise par la frégate anglaise *le Southampton*. Les prises faites par nos croiseurs, et qui s'élèvent à plusieurs centaines, ne sont pas comprises ici.

» Ce fidèle exposé vous prouve qu'avec le peu de moyens que nous possédions alors nous nous sommes tiré avec honneur de nos combats contre les Anglais, et ces moyens se sont décuplés depuis cette époque. Nous possédons maintenant plus de vaisseaux de ligne que nous avions alors des frégates, et nous avons

plus de frégates en ce moment que des chaloupes en 1812; et en augmentant d'un tiers le nombre de notre force maritime, (le président propose de l'augmenter de moitié,) nous sommes plus qu'en état de tenir tête à la Grande-Bretagne. Car l'Angleterre, en cas de guerre avec nous, ne peut sans les compromettre, laisser à découverts ni ses côtes en Europe, ni ses possessions aux Indes ni le Cap de Bonne-Espérance, etc Elle doit, en outre, tenir en respect les Canada et surveiller la Syrie et l'Egypte; en un mot, elle ne saurait envoyer aux Etats-Unis que la sixième, peut-être seulement la dixième partie de sa flotte et il en serait de même à l'égard de ses troupes. Quels frais n'occasionnerait pas l'embarquement de 10,000 hommes? d'un autre côté que pourrait-on faire avec un pareil nombre d'hommes si l'on voulait attaquer des villes comme New-York, Boston et Philadelphie? Nos miliciens sont loin d'être des Chinois!

»Maintenant nous passerons à la question principale, les finances. « C'est l'argent qui vous manque » nous diront les Anglais, « car si vous en aviez, vous commenceriez par payer vos »dettes. » Soyez tranquilles, messieurs, nous chercherons à lever aussi cet obstacle là. D'abord, nous commencerons par vous dire que tous les états de l'Union ne sont pas endettés. Vermont, New-Hampshire, Rhode-Island, Connecticut, New-Jersey, Delaware et North-Caroline, toutes ces provinces n'ont point de dettes, et celles des Etats-Unis réunis ne s'élèvent qu'à 12 millions de dollars. Si, comme nous l'avons déjà fait remarquer, les gouvernemens respectifs des Etats-Unis voulaient consentir à une contribution directe générale, cette somme serait remboursée en peu d'années, et un pareil projet de loi seul ferait monter nos fonds au pair. D'un autre côté, on trouverait encore chez nous des moyens pour faire la guerre, surtout une guerre populaire, comme celle avec l'Angleterre; aucun fournisseur de l'armée ne se refuserait à accepter des bons du trésor de l'état, et notre pays, produisant lui-même tous les matériaux de guerre, il n'est guère probable que notre gouvernement se trouvât sérieusement embarrassé sous ce rapport. Nous fabriquons nous-mêmes la poudre, le fer, le plomb, etc., et ce serait singulier, qu'un pays qui est assez grand pour subvenir aux besoins de 100 millions d'ames, ne pût produire assez de froment et de pommes de terre pour en nourrir 17 millions. Et remarquez que nous n'avons pas parmi nous cette population des fabriques, continuellement affamée, et qu'une guerre rendrait tout-à-fait malheureuse; car au contraire, nos fabriques ne pourraient que devenir plus florissantes si l'on bloquait nos côtes, qui en ce moment-ci ne servent qu'à l'importation des fabricats étrangers. Nous ne connaissons pas d'ailleurs cette classe nécessiteuse qui est continuellement à la charge de ses concitoyens Mais l'Angleterre peut-elle également se flatter de posséder tous ces avantages? Les districts manufacturiers qui se plaignent déjà aujourd'hui d'être opprimés, consentiront-ils à payer de nouvelles taxes pour faire une guerre, qui ne pourrait qu'achever leur ruine et les livrer pieds et mains liés à la discrétion des propriétaires? Ensuite, l'Amérique trouverait au besoin en Europe, l'argent nécessaire pour soutenir une guerre contre l'Angleterre, nous pourrions réaliser des emprunts en France, en Hollande peut être même en Angleterre, car nous avons un puissant parti dans ce dernier pays; c'est celui des fabricans et des négocians dont les capitaux surpassent de beaucoup ceux de l'aristocratie britannique.

»L'Angleterre, de son côté, ne pourra faire la guerre qu'au moyen de nouvelles taxes et de nouveaux emprunts; mais la situation de la classe industrielle est-elle si brillante en Angleterre, pour qu'il ne soit à craindre qu'elle s'opposera au paiement de ces nouvelles taxes? Ajoutez à cela que la septième partie de toute l'exportation de l'Angleterre est destinée aux Etats-Unis La stagnation seule dans le commerce américain a occasioné une diminution dans l'exportation de l'Angleterre qui égale celle destinée aux Indes-Orientales Or, une guerre avec les Etats-Unis ferait donc diminuer d'un septième tout le commerce anglais, et augmenter les taxes, peut-être d'un tiers. Quel ministère prendra sur lui une pareille responsabilité? Une guerre avec l'Amérique, serait le signal d'une guerre civile en Angleterre et une nouvelle guerre d'indépendance pour les Etats-Unis. L'Angleterre s'en affaiblirait considérablement, et l'Amérique y puiserait de nouvelles forces. L'incendie du Capitole à Washington nous a été plus avantageux que ne l'eût été la meilleure spéculation commerciale; et le renouvellement d'une pareille brutalité éteignerait à jamais chez nous le reste de sympathie pour l'Angleterre.

»Une guerre avec l'Amérique aurait pour l'Angleterre, même en cas de complète réussite, les suites les plus désastreuses; car non-seulement elle affaiblirait, comme nous l'avons démontré plus haut, son commerce et ses manufactures d'un septième, mais le commerce américain en général se détacherait de l'Angleterre et prendrait une tout autre direction. On aurait bien de la peine après la paix à le remettre dans son ancienne voie. L'Amérique serait forcée d'établir de nouvelles fabriques de laine et d'acier, et le peuple américain ne le cède en rien au peuple anglais en ce qui touche le mécanisme. Eh bien, si par la guerre notre commerce avait quelque peu à souffrir, d'un autre côté, nos fabriques y gagneraient, tandis que chez les Anglais tous les deux souffriraient, et les fabriques encore plus que le commerce. Les Anglais sont forcés à faire le commerce, et conséquemment ils doivent envoyer des navires aux Indes, or, ces navires seraient bonne prise pour nos croiseurs.

»Les Etats-Unis d'Amérique ont cela de commun avec la Chine que, par l'extrême étendue du pays, ils produisent tout ce dont ils ont besoin et forment ainsi un grand ensemble, tandis que l'Angleterre est si artistement organisée que la majeure partie de sa véritable puissance se trouve sous sa domination dans les autres parties du monde. Elle peut donc aussi peu se passer de la mer pour les relations ininterrompues avec ses possessions qu'elle pourrait se passer du chemin de Londres à Liverpool ou à Manchester, et ce qu'il faut surtout ne pas perdre de vue, c'est qu'une grande partie de la nation anglaise manque de pain! Aussi la situation de l'Angleterre est au moins aussi délicate que celle de l'Amérique, et ne peut qu'empirer par une guerre avec cette dernière. Et pour ce qui regarde la menace d'exciter nos nègres à la révolte ou de vouloir même débarquer des régimens de nègres au sud des états de l'Union, je crois qu'on se contentera pour le moment de la simple menace, car il n'est pas aussi facile qu'on le pense de débarquer des régimens entiers. Les nègres sont bons pour surprendre à l'improviste, mais ils ne valent rien pour une attaque régulière; nous pourrions, d'ailleurs, essayer en ce cas de venir en aide aux révoltés dans l'Afghanistan.

»D'un autre côté, les Canada sont plus disposés à une révolte que le sud des Etats-Unis. Là l'insurrection est déjà organisée, et si je ne me trompe pas, elle a encore de grandes ramifications. Je pense que l'Angleterre ferait beaucoup mieux de nous donner les Canada, que de faire une longue guerre pour leur possession ou pour l'exécution d'un simple droit abstrait. »

Les excellens Pianos de la maison Souffleto de Paris sont a peine débarqués qu'ils sont enlevés. Il vient d'en arriver un nouvel envoi au nombre de huit, parmi lesquels se trouve le bel Orgue expressif que l'on entendra mercredi au concert de MM. Wilhelm et Brandt.

Les Pianos se trouvent exposés à l'hôtel *la Ville de Paris*, où l'on peut voir aussi une superbe Harpe qui sort également des fabriques de M. Souffleto.

L'administration du Théâtre-Royal-Français vient de faire l'acquisition d'un Piano de Souffleto. Un des premiers qui ont été expédiés pour La Haye, a été acheté par S.Exc. le baron de Huyssen de Kattendyke.

Extérieur.

ITALIE.

LETTRES APOSTOLIQUES DE NOTRE TRÈS-SAINT-PÈRE LE PAPE

GRÉGOIRE XVI,

pour ordonner des prières publiques, à cause du triste état de la religion dans le royaume d'Espagne, avec indulgence plénière en forme de jubilé.

GRÉGOIRE XVI, souverain pontife. — Pour la perpétuelle mémoire:

La défense de la religion catholique, confiée à notre humilité par Jésus-Christ, prince des pasteurs et réparateur du genre humain qu'il a tant aimé, et la charité qui nous anime pour tous les peuples et toutes les nations, nous pressent et nous aiguillonnent intérieurement avec tant de force, que nous ne pouvons rien omettre de ce que nous croyons nécessaire, pour garder dans son intégrité le dépôt de la foi, et pour empêcher la perte des ames. La situation des affaires de la religion en Espagne, et la profonde tristesse avec laquelle nous sommes contraints de pleurer depuis plusieurs années, les malheurs de l'Eglise dans ce royaume, ne sont que trop connues. Ce peuple, en effet, loin de s'être écarté des saints enseignemens de ses pères, est fortement attaché à la foi catholique; la plus grande partie de son clergé combat avec courage les combats du Seigneur et presque tous ses pontifes bien qu'accablés des vexations les plus cruelles, jetés en exil, abreuvés de peines et de souffrances, veillent chacun selon leurs forces, au salut de leur troupeau. Néanmoins, dans cette même contrée, des hommes de perdition, et le nombre n'en est pas petit, liés entr'eux par une association criminelle et semblables aux vagues d'une mer en furie, vomissant sur leur pays la honte et le désordre de leurs pensées, déclarent au Christ et à ses saints une guerre acharnée. Après avoir déjà fait subir à la religion catholique les pertes les plus douloureuses, ils s'efforcent, dans leur impiété, de la renverser, si cela était possible.

Pour nous, élevant notre voix apostolique, comme le réclamait notre ministère, nous n'avons pas négligé de déplorer publiquement les blessures que le gouvernement de Madrid a faites à l'Eglise. Tous les actes que le pouvoir civil a faits contre les droits et les lois de l'Eglise, nous les avons cassés et déclarés nuls. En outre, nous nous sommes élevé avec tous les témoignages de la douleur et l'accent de la véhémence, contre les atroces injures et les maux que l'on a fait subir à nos vénérables frères les évêques de ce royaume, ainsi qu'aux membres du clergé tant régulier que séculier, contre l'abomination établie dans le lieu saint, et contre le vol sacrilége des biens ecclésiastiques, vendus et affectés au trésor public; rappelant en même temps les peines et les censures que les constitutions apostoliques et les conciles œcuméniques prononcent *ipso facto* contre les téméraires qui ne redoutent pas de commettre de pareils crimes. Ce devoir que nous imposait notre charge apostolique, nous l'avons rempli une première et une seconde fois, dans les deux allocutions que nous avons adressées à Nos Vénérables Frères les Cardinaux de la sainte Eglise romaine, dans les Consistoires tenus aux calendes de février de l'année 1836, et aux calendes de mars de l'année 1841. Nous avons même ordonné qu'elles fussent imprimées, afin qu'elles devinssent un monument public et perpétuel de notre sollicitude apostolique et de notre réprobation.

Nous avions l'espérance que notre voix, qui s'échappait du cœur affligé du Père commun de tous les fidèles, serait enfin entendue, et que nos avertissemens, ainsi que nos supplications réitérées, feraient cesser une si dure persécution contre la religion catholique. Prosterné nuit et jour aux pieds de Jésus crucifié, nous n'avons jamais cessé de lui demander dans l'humilité de notre cœur, au milieu de nos larmes abondantes et de nos gémissemens, de tendre, en vertu de son immense miséricorde, une main secourable à la nation espagnole, et de montrer à ceux qui s'égarent de la lumière de sa vérité, afin qu'ils puissent rentrer dans la voie de la justice. Mais, par un jugement impénétrable de Dieu, notre espérance a été trompée jusqu'ici, ou plutôt nous voyons le mal s'accroître de jour en jour dans ces vastes contrées, à tel point que la religion catholique y est menacée publiquement d'une complète destruction. Sans parler ici de beaucoup d'autres décrets, assez connus, qui ont été récemment portés contre les très-saintes lois de l'Eglise et les droits de ce siége apostolique, ou qui même ont reçu leur exécution, nous voyons avec douleur que l'on en est venu à ce crime; que, par une perversité diabolique, il a été proposé aux assemblées suprêmes du royaume une loi exécrable, tendant principalement à détruire de fond en comble la légitime autorité de l'Eglise, et à établir l'opinion impie que la puissance laïque est supérieure, par son droit suprême, à l'Eglise et à tout ce qui la concerne.

En effet, cette loi déclare que la nation espagnole ne doit tenir aucun compte de ce siége apostolique; qu'il faut rompre toute communication avec lui pour les grâces ecclésiastiques, indults et concessions de quelque nature que ce soit, et elle punit sévèrement ceux qui résisteront à une pareille prescription. Il est dit encore que les lettres apostoliques et les autres rescripts émanés du Saint-Siége, à moins qu'ils ne soient demandés de l'Espagne, non seulement ne devront pas être observés et demeureront de nul effet, mais même devront être dénoncés à l'autorité civile, sous le plus bref délai, par ceux auxquels ils sont parvenus, pour être remis par celle-ci au gouvernement, et une peine a été portée contre quiconque enfreindrait cette disposition. De plus il est ordonné que les empêchemens aux mariages seront soumis à la juridiction des évêques du royaume, jusqu'à ce que le Code civil établisse une différence entre le contrat et le [...] ment du mariage; qu'aucune cause ne peut être déférée [...] par l'Espagne au sujet des affaires religieuses; et qu'enfin [...] à l'avenir aucun nonce, ni aucun légat du Saint-Siége [...] admis dans ce royaume avec pouvoir d'accorder des grâ[ces] [...] des dispenses, même gratuites. Enfin, on abolit entièrem[ent] [...] droit sacré qui appartient au Pontife romain de confirmer [...] rejeter les évêques élus en Espagne, et l'on punit par l'ex[...] les prêtres désignés pour quelque église épiscopale, qui de[man]deraient au Saint-Siége leur confirmation ou des lettres a[posto]liques, soit les métropolitains qui solliciteraient le *pallium*. [...] ces dispositions, il faut s'étonner assurément que la mê[me] [...] proclame le Pontife romain comme le centre de l'Eglise, [...] qu'on ne laisse plus aucune communication avec lui que [...] le bon plaisir et la surveillance du gouvernement.

Au milieu de cette perturbation de la religion catholiq[ue en] Espagne, désirant de tout notre cœur arrêter, autant qu['il est] en nous, les maux qui s'accroissent dans cette contrée, et [vou]lant porter secours à nos fidèles bien-aimés qui tendent d[epuis] si long-temps vers nous leurs mains suppliantes, nous avo[ns ré]solu, à l'exemple de nos prédécesseurs, de recourir aux p[rières] de l'Eglise universelle, et de réveiller, avec tout le zèle [dont] nous sommes capables, la piété de tous les Catholiques [pour] cette nation affligée. Et, assurément, puisque personne n[e peut] être étranger à cette commune affliction, et que, dans [ce] grand péril pour la religion et la foi, il y a pour tous un [...] sujet de douleur, il ne doit y avoir également pour tous [...] même motif de secourir leurs frères. Ainsi, tout en ren[ouve]lant et en confirmant par ces présentes lettres les griefs [...] plaintes que nous avons exposés dans les allocutions mentio[nnées] plus haut, et surtout en réprouvant, cassant et déclarant [...] aucune valeur la loi récemment proposée, nous conjuro[ns in]stamment nos vénérables frères les patriarches, primats, a[rche]vêques et évêques, en grâce et en communion avec le S[aint-] Siége, aussi loin que s'étend le monde catholique, au no[m de] cette charité par laquelle nous ne sommes qu'un dans le Seig[neur,] au nom de cette foi par laquelle nous ne formons qu'un se[ul et] même corps, d'essayer de fléchir la colère divine en mêlant [leurs] larmes avec les nôtres, d'implorer unanimement la miséric[orde] du Dieu tout-puissant pour l'infortunée nation espagnol[e, et] d'enflammer le zèle du clergé et du peuple qui leur sont [con]fiés, afin d'adresser à Dieu de ferventes prières à ce sujet. [...] voulons et ordonnons que nos vénérables frères les archevê[ques] et évêques dans tous les diocèses de nos états pontificaux, [...] soin, par tous les moyens qui leur sembleront les plus utiles [...] le Seigneur, de faire adresser au Père des miséricordes des [priè]res publiques, afin que les jours d'épreuve soient abrégés [...] le royaume d'Espagne, par les mérites du sang de N.-S. J[...] qui a été répandu pour tous; et afin que Dieu incline plus [favorab]lement l'oreille à leurs prières, qu'ils adressent tous leurs [sup]plications à la Vierge, mère de Dieu, puissante protectri[ce de] l'Eglise, notre tendre Mère à tous, et la fidèle patronne de [l'Es]pagne. De plus qu'ils invoquent les suffrages du prince des [apô]tres, que Jésus-Christ a établi comme la pierre fondamental[e de] son Eglise, contre laquelle ne prévaudront jamais les port[es de] l'enfer, et ceux de tous les saints, principalement des saints [qui] ont illustré l'Espagne par l'éclat de leurs vertus, de leur sai[nteté] et de leurs miracles. Pour engager les fidèles de tout ordre, [de] tout rang, de toute condition, à redoubler de prières avec [une] charité plus ardente et des fruits plus abondans, nous a[vons] résolu d'ouvrir, d'une main libérale, les trésors des grâc[es cé]lestes. En conséquence, nous accordons en forme de jubilé [...] indulgence plénière à tous les fidèles serviteurs de Jésus-Ch[rist] qui dûment purifiés par la confession sacramentelle et no[urris] de la très-sainte Eucharistie, assisteront trois fois au moins [aux] prières solennelles déterminées par la volonté de chaque o[rdi]naire, et qui auront prié trois fois, à la même intention, [dans] l'espace de quinze jours, dans l'église désignée par les m[...] ordinaires.

Nous avons la ferme confiance que les anges de la paix, [qui] portent dans leurs mains les vases d'or et l'encensoir d'or, [offri]ront à notre Seigneur, sur l'autel d'or, nos ferventes et hu[mbles] prières, ainsi que celles de toute l'Eglise, en faveur de l'E[spa]gne. Puisse celui qui est riche en miséricordes, les accueil[lir] avec un regard de bienveillance, souscrire à nos vœux et [aux] vœux communs de tous les fidèles, et faire en même temps [...] la droite et le bras de sa force, que libre enfin des adversité[s et] des erreurs qui désolent cette contrée, notre sainte mère l'Eg[lise] se repose de tant de malheurs et jouisse de cette paix et de c[ette] liberté dont le Christ lui-même l'a dotée!

Afin que ces présentes lettres parviennent plus facilement [...] connaissance de tous, et que personne ne puisse prétexter c[ause] d'ignorance, nous voulons et ordonnons qu'elles soient lues [pu]bliquement, suivant la coutume, devant les portes de la B[asili]que du prince des apôtres, de la Chancellerie apostolique, [du] palais du gouverneur sur le mont Citatorio, et aussi dan[s le] champ de Flore, et qu'il en soit laissé un exemplaire affich[é à] chacun desdits endroits.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, sous l'anneau du [pê]cheur, le 22e jour de février 1842, et la douzième anné[e de] notre pontificat.

A. CARD. LAMBRUSCHI[NI].

TURQUIE.

L'*Observateur Autrichien* publie des nouvelles [de] Constantinople, à la date du 9 février. On y lit ce qui su[it]:

« D'après un ordre lu aujourd'hui dans toutes les mosq[uées] de la capitale, le peuple doit reprendre l'ancien costume [...] les fonctionnaires du gouvernement, ainsi que leurs servite[urs] pourront seuls conserver les nouveaux vêtemens, imités [des] vêtemens européens. Cette mesure ne fait que compléter l'esp[rit] de loi somptuaire dernièrement publiée, et d'après laquelle [les] fonctionnaires de l'état sont les seuls qui peuvent porter à [leur] vêtement des bordures et des cordons en soie, mode qui s'é[tait] peu-à-peu introduite même parmi les classes les moins aisées.

» D'après les rapports des autorités sanitaires d'Erzerum, 30,[...] personnes auraient été emportées par la peste dans cette vil[le et] aux environs dans l'espace de cinq mois. Pourtant les prov[inces] adjacentes et la capitale ont été à l'abri du fléau, et ce fait [...] prouve toute l'utilité des établissemens de quarantaine. »

On écrit des frontières, en date du 23 février, à la G[a]zette Universelle d'Augsbourg:

D'après une lettre venue de Constantinople ici par voie [ex]traordinaire, les représentans de toutes les grandes puiss[ances] à l'exception de celui de la Russie, se sont rendus le 11 [...]

de la Sublime-Porte et lui ont fait d'énergiques représentations touchant l'installation d'un gouverneur turc dans le Libanon. Ils auraient en même temps réclamé la nomination d'un Emir chrétien pour succèder à El-Kassine qu'on a destitué. Le représentant de la Russie a voulu rester tout-à-fait neutre dans cette affaire, jusqu'à ce qu'il eut reçu des instructions précises de St.-Pétersbourg. La Porte aurait répondu par un refus, et semblerait considérer la nomination d'Omer Pacha comme indispensable au rétablissement de la paix, mais elle semblait ne le vouloir que provisoirement.

D'après les nouvelles de la Valachie qui nous sont arrivées, des troubles sérieux ont éclaté à Bucharest et en peu d'heures, ils auraient pris un caractère tellement grave que le prince Ghika s'est vu forcé de quitter sa capitale.

La même feuille contient, en date d'Alexandrie, le 6 février, ce qui suit :

On prétend que le consul d'Angleterre a écrit d'une manière fort énergique au Pacha, pour l'inviter à rétablir sa résidence au Caire ou dans Alexandrie, ou de nommer un représentant, pour que la solution des affaires les plus importantes ne soit pas indéfiniment ajournée, le changement fréquent de résidence du Pacha ayant évidemment pour but d'éviter les réclamations des consuls. Le consul d'Autriche a, dit-on, le projet de partir demain pour le Caire dans le but de déclarer à Méhémet-Ali que s'il ne veut pas accorder la liberté commerciale, il faudra qu'il rénonce aux dispositions douanières du nouveau traité : le consul d'Autriche est parfaitement d'accord avec le consul anglais sur ce point.

M. de Bourqueney a reçu de son gouvernement de nouvelles instructions concernant la question turco-grecque. La France n'approuve point les procédés du gouvernement grec et à l'intention de se déterminer à se soumettre aux justes réclamations de la Porte. Ainsi donc, la crainte de l'influence croissante de l'Angleterre en Grèce aurait subitement changé en sentiment *philo-turc*, les sentimens de la France qui avaient toujours été *philhelleniques* mais il est certain que cette circonstance, qui est tout-à-fait imprévue, ne fera qu'augmenter l'opiniâtreté de la Porte-Ottomane.

RUSSIE.

Le *Journal de St.-Pétersbourg* du 24 février, publie un oukase de S. M. l'empereur, en date du 13 du même mois, instituant pour la construction du chemin de fer de St.-Pétersbourg à Moscou, un comité spécial sous la dépendance immédiate de S. M., et la présidence du grand-duc héritier. Ce comité se composera du directeur en-chef des voies de communication et des édifices publics, du ministre des finances, du ministre des domaines de l'Empire, du ministre de l'intérieur, des aides-de-camp généraux : comte Benkendorff, comte Orloff, comte Lévascheff, comte Kleinmichel, du lieutenant-général Destrem, de S. A. I. le duc de Leuchtenberg, du général-major Tschewkin et du comte Bobrinsky.

— Le conseiller d'état d'Engelbardt, un des plus anciens professeurs de l'Université de Dorpat, qui lui doit entre autres, sa collection de minéralogie, vient de mourir en ladite ville de Dorpat.

— On écrit de St.-Pétersbourg, que le ministère des finances de Russie a fait auprès de la maison Rothschild des démarches relatives à l'ouverture d'un emprunt de cinquante millions de roubles d'argent.

AUTRICHE.

On écrit de Vienne, le 25 février :

On a expédié ces jours-ci au baron de Nieumann qui se trouve à Londres chargé provisoirement d'une mission extraordinaire, de nouvelles lettres de créance qui l'accréditent auprès de S. M. la reine d'Angleterre en qualité de ministre plénipotentiaire d'Autriche.

On attend ici d'un jour à l'autre l'arrivée de M. de Saldanha, ambassadeur du Portugal auprès de la cour d'Autriche.

PRUSSE.

On mande de Cologne, le 3 mars :

« Le très vénérable coadjuteur de Mgr. l'archevêque de Cologne, Mgr. l'évêque Jean de Geissel, est arrivé ici aujourd'hui de Coblence, et est descendu, au son des cloches de son église paroissiale de St.-Géréon, au palais épiscopal. »

ESPAGNE.

On écrit de Madrid, en date du 26 février : Demain, une grande réception doit avoir lieu au palais de *Buenavista* pour célébrer l'anniversaire de la fête du régent. Le général Rodil a écrit à Espartero que c'était à tort qu'on lui supposait des sympathies républicaines. Le gouvernement a présenté aux Cortès un projet de loi pour le réglement des *fueros* des provinces basques; il laisse subsister l'administration civile, mais il supprime les droits politiques. On s'attend toujours à des démêlés très-vifs et peut-être à une rupture avec la cour de Rome. Le régent voudrait remplacer le ministre de grâce de et justice, M. Alonso, par un homme moins fanatisé contre Rome. M. Gonzales soutient son ami.

ANGLETERRE.

S. M. la reine et S. A. R. le prince Albert résident toujours au pavillon de Brighton Cependant, on pense que la cour quittera cette ville, le 9 mars.

— Le baron Brunnow, ministre de Russie, a travaillé le 3 mars, au *Foreign-Office*.

— Un conseil de cabinet a été tenu, le 2 mars, au *Foreign-Office*. Le conseil est resté réuni pendant deux heures et demie.

— Le *Morning Post* annonce que le prince Esterhazy, jusqu'ici ambassadeur d'Autriche près de la cour de St.-James, quitte la carrière diplomatique, et qu'il sera remplacé provisoirement à Londres, par S. Exc. le baron de Nieumann, en dernier lieu chargé d'une mission spéciale près de la reine de la Grande-Bretagne.

— Dans la Chambre des Communes, séance du 2 mars, sir C. Napier a annoncé qu'après les vacances de Pâques, il fixera l'attention de la Chambre, sur l'état des affaires dans le Levant.

— La *Gazette de Londres* annonce que S. M. la reine a daigné approuver la nomination de M. George William Jaenisch, comme consul, dans l'île de Ste-Hélène, pour la ville libre anséatique de Brême.

— Le marquis de Hertford, comte de Hertford et de Yarmouth, pair de la Grande-Bretagne, chevalier de l'ordre russe de Ste-Anne, vient de mourir à Londres, à l'âge de 65 ans.

— Dans la Chambre des Communes, séance du 2 mars, M. Sheil a annoncé que lorsque la Chambre se formera en comité de subsides, il fera une motion à l'effet d'obtenir copie de la correspondance entre le comte d'Aberdeen et l'ambassadeur de France, au sujet de ce qu'a dit M. Guizot dans la Chambre des Députés de France, relativement aux possessions françaises en Algérie.

— Dans la même séance de cette Chambre, il a été parlé des affaires des Indes. En réponse à une question de M. Mangles, sir Robert Peel a dit : Il n'a pas été reçu de l'Affghanistan des nouvelles plus récentes que celles qui ont paru dans les feuilles publiques. On a reçu des nouvelles de Calcutta, mais elles ne reposent pas sur des renseignemens officiels directs; elles émanent de lettres particulières, en conséquence on ne peut y ajouter une foi implicite. Les nouvelles qui ont été reçues sont de nature à causer de vives inquiétudes. Je ne doute pas que dans peu de jours, le gouvernement ne reçoive des nouvelles officielles directement de l'Affghanistan. On n'a rien appris au sujet de négociations qui auraient été entamées pour la reddition de Caboul, et encore moins au sujet d'une reddition qui aurait eu lieu.

— Dans la Chambre des Communes, séance du 4 mars, sir Robert Peel a présenté le bill relatif à l'importation des céréales, et basée sur les résolutions adoptées dernièrement par la Chambre formée en comité. La Chambre a admis la première lecture de ce bill. La seconde lecture est fixée au 9 mars.

— Dans la même séance, la Chambre s'est formée en comité de subsides pour l'armée et pour la marine Les diverses allocations demandées, ont été accordées.

— La séance du Parlement du 4 mars, a présenté un vif intérêt. Dans les deux Chambres, des interpellations ont été faites aux ministres, au sujet des préparatifs qui ont lieu en France, pour faire une nouvelle invasion en Espagne. Le comte de Clarendon a traité ce sujet dans la Chambre des Lords. Il a demandé au noble lord (Aberdeen) s'il était instruit de ces préparatifs, et si, dans le cas où une insurrection éclaterait en Espagne, le gouvernement avait l'intention d'envoyer des vaisseaux de guerre pour protéger les intérêts des sujets britanniques. Il a demandé, en outre, quelles communications ont eu lieu à ce sujet entre lui et le gouvernement français. « Si des communications ont eu lieu, a dit le comte de Clarendon, elles ne peuvent être d'une nature satisfaisante, car il est bien connu qu'un agent du premier ministre de France, le maréchal Soult, a été envoyé par celui-ci à Bourges, auprès de don Carlos ; j'ai vu de plus, dans les journaux de ce matin, que cet agent y est encore. Il a été dit aussi ouvertement, qu'une armée destinée à faire une invasion en Espagne, se recrutait et s'organisait en ce moment, dans le midi de la France, et qu'elle était placée sous les ordres d'officiers christines et carlistes. Il est notoire que des officiers appartenant à ces deux partis, ont reçu la permission de quitter les villes qui leur avaient été assignées pour résidence, dans l'intérieur de la France, et que plusieurs d'entr'eux ont passé par Lyon, se rendant dans les provinces du Midi, sur les frontières d'Espagne. Il est également bien connu, que certains fonctionnaires civils qui avaient été impliqués dans l'insurrection du mois de septembre dernier, ont obtenu la permission de résider à Bayonne ; ils avaient en leur possession des sommes considérables qu'ils allaient employer, ainsi qu'ils le disaient eux-mêmes, à payer les soldats espagnols qui quitteraient leurs drapeaux. La plupart de ces personnes déclaraient qu'elles agissaient, non seulement au su du gouvernement français, mais avec son approbation directe ; cependant je ne pense pas qu'on puisse en administrer des preuves, car il est probable que ceux qui parlent ainsi, le font pour justifier leur conduite, plutôt que par d'autres motifs. Je crois également que, quelle que soit la politique du gouvernement français, il est trop prudent pour mettre des preuves d'une telle connivence entre les mains de pareilles personnes. Cependant j'aime à me persuader que rien de ce genre n'aurait pu se faire, si le gouvernement français avait voulu intervenir, dans le but d'empêcher cet état de choses. Je dis ceci avec une parfaite confiance, alors que je me rappelle qu'en vertu du système de passeports existant en France, aucun individu ne peut aller d'un lieu à un autre, de la manière dont l'ont fait ces agens espagnols. D'un autre côté, l'on doit se souvenir que ces réfugiés espagnols étaient sous la surveillance de la police française, et chacun sait avec quelle facilité le gouvernement français aurait pu intervenir dans cette affaire, s'il l'avait voulu. Ceci m'a paru évident d'après ce qui s'est passé en 1839, alors que la politique du cabinet français, présidé à cette époque par M. Thiers, l'engageait à venir en aide au parti vainqueur en Espagne, et à mettre un terme au transport, à travers les Pyrénées, de munitions et d'objets de guerre, transport qu'il avait permis pendant les cinq années précédentes, et qui fut la principale cause que la guerre a duré aussi long temps. Or, si le gouvernement français pouvait empêcher avec autant de facilité le passage de troupes et de munitions, à travers d'une ligne aussi longue de frontières montagneuses, remplies de gorges, combien plus aisément pouvait-il empêcher le libre passage de ces personnes de l'intérieur de la France aux frontières du Midi. Il est donc constant que si le gouvernement français n'a pas encouragé cet état de choses, il ne paraît pas regarder avec défaveur ou avec déplaisir la conduite des mécontens espagnols, conduite qui doit être un sujet d'alarme pour le gouvernement espagnol. Quelle a été la conduite de la France dans des cas analogues ? VV. SS se souviennent que la France a fait marcher une armée vers les frontières de la Suisse, et a menacé de faire une invasion dans ce pays, parce que la Confédération refusait d'expulser de son territoire Louis-Napoléon, après la folle tentative d'invasion en France de la part de celui-ci. La France insista pour que ce pays refusât un asile à ce prince. Le projet de Napoléon n'était pas plus absurde que celui qui aujourd'hui a pour objet, une invasion en Espagne. » Le comte de Clarendon termine son discours par un éloge de l'administration d'Espartéro.

Le comte Aberdeen a répondu ainsi : « Je ne suis pas surpris que le noble comte manifeste un si vif intérêt pour la situation et pour l'avenir de l'Espagne ; qu'il soit si impatient d'exprimer ses sympathies pour un pays où il a si long-temps représenté S. M. Toutefois je dois combattre une observation du noble comte ; je conteste que la question d'indépendance ait jamais été une question de parti dans cette Chambre, car je crois que s'il est un sujet plus que tout autre, sur lequel les hommes de tous les partis et de toutes les classes dans ce pays ci, soient d'accord, c'est le désir, et la conviction de la nécessité de maintenir l'indépendance de l'Espagne ; la paix, le bonheur, et la prospérité de l'Espagne J'aime à croire que telle a toujours été la politique de la Grande-Bretagne, Ce fut cette politique qui aboutit aux glorieux triomphes dans la Péninsule, de mon noble ami, ici à mes côtés ; ce fut cette politique qui dicta aux nobles lords sur les bancs de l'Opposition, le quadruple traité, et les mesures qui en découlèrent. C'est également cette politique qui guide le gouvernement actuel de S. M. Je suis tout prêt à reconnaître au nom du gouvernement, que tel est le principe de sa politique, et que tel serait constamement son principe, l'Espagne fut-elle sous le gouvernement d'un roi, d'un régent, ou des Cortès. Je suis également prêt à convenir que le présent gouvernement d'Espagne, surtout depuis un an, a mérité l'appui des ministres de S. M. ; car il a plus fait pour l'amélioration du pays et pour l'avancement des plus chers intérêts de cette nation, qu'aucun précédent gouvernement depuis la mort de Ferdinand. Je suis instruit du complot qui se trame ; complot qui paraît devoir échouer, par sa nature même, plus que tout autre complot que l'on ait jamais pu imaginer, car toutes les démarches des conspirateurs sont connues du gouvernement espagnol et celui-ci est parfaitement en mesure de résister, et cela avec toute perspective de succès. Il est hors de doute qu'il se trouve beaucoup d'Espagnols sur les frontières de France, qui sont engagés dans cette tentative de produire une révolution en Espagne. Des représentations ont été faites au gouvernement français, au sujet de l'affaire à laquelle a fait allusion le noble comte, et les ministres de S. M. ont reçu de la part du gouvernement français les assurances les plus positives, que toutes les mesures seraient prises, et tousles efforts mis en usage, pour arrêter et déjouer ce mouvement, en éloignant des frontières toutes les personnes qui sont désignées comme portant ombrage, et en prenant les plus grandes précautions dans la délivrance de passeports à des personnes suspectes. Il est parfaitement vrai que ces assurances viennent seulement d'être reçues, mais j'ai tout lieu d'y compter. Toutefois, on continuera à surveiller la marche des événemens, et s'il est au pouvoir du gouvernement de S. M., d'aider le gouvernement espagnol soit pour ce qui se passe sur les frontières d'Espagne, soit sur la côte, soit de tout autre manière qui pourra être indiquée, le noble comte peut être assuré que le gouvernement de S. M. fera tout pour secourir le présent gouvernement espagnol, afin qu'il puisse résister à toutes les attaques qui pourraient être dirigées contre lui. Je pense que les craintes du noble lord par rapport à une autre partie de l'affaire dont il s'agit sont erronées. Je ne crois pas qu'il soit probable qu'une union quelconque ait lieu entre don Carlos et la reine-douairière d'Espagne. Je sais qu'aucune union n'a eu lieu jusqu'ici entre les carlistes et les christinos, car il m'est connu que le prince dont je viens de prononcer le nom, a repoussé énergiquement toutes les propositions de ce genre. En effet, pas plus tard qu'aujourd'hui j'ai reçu des dépêches qui m'informent que plusieurs des personnes les plus influentes dans les provinces basques, nient qu'elles aient jamais eu l'intention de prendre part à une pareille union. On a dit que Cabréra avait été envoyé par don Carlos à Paris, mais la vérité est qu'il n'a pas été dans cette capitale ; que don Carlos a refusé de lui donner la permission de visiter Paris. Cet officier a également désavoué publiquement tout rapport avec la conspiration. Ceci est décisif dans mon esprit. Ainsi, bien que ces individus puissent faire une tentative pour troubler la paix de l'Espagne, je ne crois pas que ce mouvement sera d'un caractère aussi formidable qu'on le suppose. Cela étant le cas, et comme d'ailleurs le gouvernement espagnol est en mesure de faire face au complot et qu'il est parfaitement instruit des sentimens qui existent dans le pays, je pense qu'il pourra résister en sûreté à toutes les attaques du genre de celles dont il a été fait mention. Le noble comte a demandé si, dans le cas d'une pareille invasion, les vaisseaux de guerre britanniques seraient envoyés dans les ports de l'Espagne, à l'effet de donner protection aux propriétés et aux intérêts britanniques. Je répondrai que si la nécessité l'exigeait, cela aurait lieu sans aucun doute ; on recourra à tous autres moyens qui seront requis, ayant duement égard au devoir qui est imposé à l'Angleterre, celui de donner appui au gouvernement espagnol et à l'Espagne, dont la prospérité et la paix nous intéressent à un si haut degré.

Le même sujet a été traité dans la Chambre des Communes, par suite d'interpellations de la part de lord Palmerston. Sir Robert Peel a répondu entr'autres : Depuis son avénement, le ministère actuel a maintenu les relations les plus amicales avec le gouvernement d'Espagne. Il a fait tout ce qu'un gouvernement ami a pu faire pour asseoir ce gouvernement sur des bases solides, en donnant des conseils et des avis, là où des conseils et des avis ont pu être donnés convenablement, afin de consolider ainsi ce gouvernement ; car nous croyons sincèrement que, durant son existence, l'Espagne a fait des progrès aussi rapides pour consolider la paix et développer la prospérité du royaume, qu'il a été possible de le faire dans un pays tout récemment encore déchiré par la guerre civile. L'intérêt que dans le principe, le ministère a porté à l'Espagne et à l'établissement de son gouvernement actuel, continue toujours. Ce gouvernement, je pense, serait le premier à reconnaître l'intérêt actif pris par l'Angleterre à son maintien. Le ministère actuel continue à suivre la ligne de conduite, jugée par lui la mieux justifiée par les circonstances, pour avancer la stabilité du gouvernement d'Espagne. Le gouvernement britannique a fait des communications à celui de France, mais un sentiment de devoir m'interdit d'en faire connaître le contenu. Je profite de cette occasion pour émettre l'espoir que le peuple espagnol se ralliera à son gouvernement, et qu'il oubliera les haines et les divisions. Qu'il agisse ainsi et il n'aura pas à redouter des conspirations.

Lord John Russell s'est montré entièrement satisfait des explications données par le noble baronnet. Il a entendu avec plaisir, le chef du gouvernement proclamer que l'Espagne devait être forte et indépendante. Ni le gouvernement, ni le peuple britannique ne désirent un pouvoir ou une influence exclusive en Espagne. Tout ce qu'ils souhaitent, c'est que ses institutions se consolident, et qu'elle prenne parmi les nations de l'Europe, la place et possède l'influence auxquelles le caractère héroïque de ses habitans lui donne droit.

FRANCE.

On écrit de Paris, le 5 mars :

M. Firmin Rogier a remis au ministre des affaires étrangères les lettres de son gouvernement qui l'accréditent en qualité de chargé-d'affaires de Belgique.

— M. Cousin, pair de France, membre de l'Institut, ancien membre du conseil de l'instruction publique, est nommé audit conseil, en remplacement de M. Jouffroy, décédé.

— S. A. R. Mme la duchesse de Nemours est entrée dans le huitième mois de sa grossesse.

Le 2 de ce mois, le ministère a pris des mesures pour défendre la tenue d'une grande réunion des partisans de l'abolition de l'esclavage dans les colonies, qui devait avoir lieu le 7 à Paris. Le duc de Broglie devait présider cette assemblée. On avait invité à y assister des députés des différens états européens qui ont des colonies aux Indes-Occidentales. Entr'autres, O'Connell serait venu à Paris pour y faire entendre sa puissante voix en faveur de l'émancipation des nègres. On avait attendu aussi une députation de l'Amérique du Nord. Plusieurs journaux de la capitale se livrent à de violentes sorties contre la mesure ministérielle. On croit qu'une pétition d'armateurs de Bordeaux et de planteurs fixés aux environs de cette ville a donné lieu principalement à cette défense. Dans cette pétition, on avait présenté la convocation d'une assemblée aussi nombreuse comme une attaque contre le gouvernement, et l'on avait dépeint sous les plus sombres couleurs les suites à résulter d'une semblable démonstration en faveur des noirs dans les colonies.

Un journal du ministère, le *Globe*, dit à ce sujet

Si le régime de nos colonies demande des améliorations, occupons-nous en comme des hommes graves et sensés, c'est-à-dire avec prudence et maturité et en suivant les voies légales; mais ne procédons point par des clubs, par des harangues, par de l'agitation, et surtout n'appelons pas les Anglais, les Prussiens, les Belges, les Hollandais, les Danois, les Suédois, les Suisses et les Américains à intervenir dans nos affaires.

Voici les explications à ce sujet données par le *Journal des Débats:*

La Société pour l'abolition de l'esclavage devait tenir prochainement sa séance annuelle sous la présidence du duc de Broglie; tous les journaux ont annoncé que le gouvernement ayant refusé d'autoriser cette réunion elle n'aurait pas lieu. Nous croyons devoir au public des explications sur ce fait.

Il est évident que la mesure prise par le gouvernement ne tombe en aucune sorte sur la société elle-même. Son existence est parfaitement régulière, son but légitime, sa composition des plus honorables. Des insensés peuvent seuls songer à établir la moindre comparaison entre la société pour l'abolition de l'esclavage et les clubs anarchiques d'où sortent l'incendie, le pillage et l'assassinat. En principe, l'abolition de l'esclavage est arrêtée; il n'y a pas un homme de cœur qui n'aspire au moment où cette tache honteuse de l'esclavage aura disparu de notre civilisation et de nos Codes. S'il existait une société secrète pour la conservation de l'esclavage, ce serait celle-là qu'il faudrait flétrir, qu'il faudrait dissoudre, qu'on assimilerait justement aux sociétés immorales que la loi prohibe et qu'elle punit. Le but que poursuit la Société pour l'abolition de l'esclavage est le même que le gouvernement, que les Chambres veulent atteindre, et qu'on atteindra malgré les maladroits efforts de certains défenseurs des colonies. Quant à l'existence de la société, nous n'avons pas besoin de dire qu'elle est parfaitement légale. La loi a laissé au gouvernement le soin de discerner les sociétés utiles des sociétés dangereuses, et d'autoriser les premières en prohibant avec sévérité les secondes. La société pour l'abolition de l'esclavage existe en vertu d'un arrêté ministériel du 3 mars 1837. Nous n'insisterons pas sur sa composition : ne suffit-il pas de dire que le duc de Broglie en est le président ? De la part de la Société pas la moindre imprudence à craindre. La liste des orateurs qui devaient prendre la parole dans la séance publique avait été arrêtée d'avance ; c'était le duc de Broglie, MM. de Lamartine, Odilon-Barrot et Passy. Tout se serait passé dans l'intérieur de la réunion, nous n'en doutons pas, avec dignité, avec calme, et les étrangers invités en grand nombre à prendre part à la solennité en auraient rehaussé l'importance et l'éclat.

Mais le gouvernement, si nous sommes bien informés, a su que des misérables, de l'espèce de ceux qui sont toujours prêts, en recevant une solde, à faire du bruit sous un prétexte et pour une cause quelconque, se proposaient de troubler l'ordre, d'insulter les membres de la Société, et particulièrement les étrangers. Le traité du droit de visite aurait fourni le prétexte. C'est là l'unique motif qui a déterminé le gouvernement à ajourner la réunion, et nous croyons que cette détermination n'a pu qu'être approuvée par les honorables chefs de la société eux-mêmes. Qu'on n'en tire donc aucune conséquence de nature à faire croire que le gouvernement blâme soit l'existence de la société, soit le but qu'elle se propose d'atteindre, soit les moyens qu'elle emploie. Le principe de l'abolition de l'esclavage est dès à présent inscrit dans notre droit public. Tous ceux qui concourent par des moyens légitimes à le réaliser en fait comme il a déjà triomphé en droit ne font que préparer et faciliter au gouvernement son ouvrage.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Le roi grand-duc a autorisé, le sieur Charles Metz, résidant actuellement à Arlon, et sur sa demande, à rentrer à Luxembourg, et à y exercer, comme par le passé, la profession d'avocat.

En autant que de besoin, la naturalisation est accordée au dit sieur C. Metz.

BELGIQUE.

On écrit de Bruxelles, le 5 mars :

Par arrêté du 23 décembre dernier, publié dans le *Bulletin Officiel*, le roi, voulant donner une marque publique des sentimens d'estime et d'affection qu'il porte à S. A. R. le duc Frédéric-Guillaume-Alexandre de Wurtemberg, l'a nommé grand cordon de l'ordre de Léopold.

Par arrêté du 17 du même mois, la même distinction a été conférée à S. A. R. le prince Frédéric-Guillaume de Prusse.

— Le *Moniteur* du jour publie: 1° la loi fixant le budget du département des travaux publics pour l'exercice 1842, à la somme de dix millions six cent et un mille huit cent vingt trois francs 17 cent.; 2° la loi ouvrant au même département, pour l'exercice 1841, un crédit supplémentaire de huit cent dix-sept mille francs, pour parfaire le prix d'acquisition du navire dit *British-Queen*, un crédit de 25 mille francs, pour subvenir aux avances et frais d'exploitation de la *British-Queen*, un crédit de 150 mille francs, pour couvrir les intérêts et l'amortissement du capital d'acquisition de la *British Queen*.

— Une somme de 4,000 francs est accordée, à titre de subside, à la ville de Courtrai, pour la mettre à même de couvrir le prix d'acquisition du tableau de M. de Keyzer, représentant: *La Bataille des Éperons d'Or*; ce subside est accordé à la condition que le tableau restera la propriété de la ville.

AFFAIRE DU COMPLOT CONTRE LA SURETE DE L'ÉTAT.

6e Audience. — Samedi 5 mars.

L'audience est ouverte à dix heures moins un quart au milieu d'un public toujours extrêmement nombreux.

On continue l'audition des témoins.

Plusieurs témoins sont venus déposer de l'achat des poudres effectué par De Crehen le 29 octobre dernier.

M. le commissaire de police Baretta a été rappelé pour la constatation des poudres saisies par le témoin au domicile de MM. Vandersmissen.

De Crehen convient avoir acheté de la poudre chez la Dlle Bolté, et avoir fait au témoin Ackermans, marchand de fer au Marché aux-Poulets, la demande de 100 kilogr. de poudre. De Crehen persiste à soutenir que son co accusé Parent l'accompagnait en vigilante lors de l'achat de poudre chez Virginie Bolté, marchande de fers, rue des Sables et que Parent a emporté 18 kilogr. de poudre dans un sac.

Le nommé Baudelet, cocher de vigilante à Bruxelles, reconnaît positivement De Crehen et Parent pour être les individus qu'il a conduits le 29 octobre, rue des Sables, chez Mlle Bolté. De là il a conduit Parent petite rue des Dominicains, domicile de Parent.

La Dlle Virginie Bolté, entendue, ne reconnaît point du tout Parent, pour la personne qui accompagnait De Crehen, lors de l'achat des poudres, malgré sept ou huit confrontations du témoin avec l'accusé.

De Crehen persiste dans ses allégations à l'égard de son coaccusé Parent. Ce dernier nie énergiquement et dit que quant à la déclaration du cocher, il est possible qu'il y ait erreur de bonne foi, parce que, il a pu le conduire rue des Sables, non pas chez Virginie Bolté, mais bien à l'imprimerie Wahlen et comp., où il se rendait quelquefois.

Le cocher Baudelet persiste et soutient de la manière la plus positive qu'il reconnaît parfaitement Parent qui lui était déjà connu auparavant.

Koninklijke Nederduitsche Schouwburg.

Op Dingsdag den 8 Maart (N° 40 in het Abonnement.)
ROBERT, OF DE STRUIKROOVERS; tooneelspel in vijf bedrijven.
Gevolgd door: HET BIJGELOOF, OF DE GEVREESDE BRUIDEGOM, oorspronkelijk blijspel in twee bedrijven en vijf tafereelen.
Voor den aanvang de ouverture der opera *Le Cheval de Bronze*; tusschen het derde en vierde bedrijf, de ouverture der opera *Les Bacchantes*.
De aanvang te HALF ZEVEN uren.

SOIRÉE MUSICALE,

DONNÉE PAR

MM. Gustave Brandt et Wilhelm,

à la Salle *Diligentia*, le Mercredi 9 Mars, à 7 heures du soir.

PROGRAMME :

PREMIÈRE PARTIE.

1. Improvisation fantastique sur le Piano par M. Wilhelm.
2. {a. *La Serenade*, {b. *Ave Maria*, } par François Schubert, chantées par M. Gustave Brandt avec accompagnemt. de l'Orgue expressif.
3. *Solo* pour Clarinette, avec accompagnement de Piano, exécuté par MM. Faubel et Wilhelm.
4. Concert pour l'Orgue expressif, exécuté par M. Wilhelm.
5. *Le Roi des Aulnes* (*Erlkönig*), Ballade de Göthe, musique de F. Schubert, chantée par M. Gustave Brandt.

SECONDE PARTIE.

6. Evocation des Nonnes de *Robert-le-Diable*, chantée par M. Wilhelm.
7. *Solo* pour Clarinette avec accompagnement de Piano, exécuté par MM. Faubel et Wilhelm.
8. Air de *Guido et Ginévra* (*Dans le Tombeau*), chanté par M. Gustave Brandt.
9. Danse Macabre (Galop infernal), composée et exécutée par M. Wilhelm.
10. Romance de *Guido et Ginévra* (*Pendant la Fête*), chantée par M. Gustave Brandt.

On peut se procurer des billets au prix de *f* 2,25, chez MM. Beuster et Weygaud, marchands de musique et à la salle *Diligentia*.

On commencera à sept heures et demie précises.

L'Orgue et le Piano sortent des ateliers de M. Souffleto, breveté du Roi des Français et facteur de la Reine.

Cours des Fonds Publics.

BOURSE DE LONDRES DU 4 MARS.

Cons. 3 °/o.	89 1/2 P.
Holl. dette act. 2 1/2 °/o	51 7/8, 52 1/8
Dito dito 5 °/o	102 5/8, 7/8
Dito Emprunt 1837, 5 °/o	—
Espagne	24 3/8, 1/2
Portug. (nouv.)	33 1/8
Russes	—

BOURSE D'AMSTERDAM DU 5 MARS.

PAYS-BAS.	Int.	Cours du 4 mars.	Cours du 5 mars. Fluctuaions		Fer[illegible]
Dette active	5	101 3/8	de 101 5/8	à —	—
d° d°	2 1/2	52 1/8	» 52 1/8	» —	—
d° différée		—	» 121/128	» —	—
Billets de chance		—	» 26 3/16	» —	—
Syndicat	4 1/2	92 13/16	» 92 3/4	» —	—
d°	3 1/2	76 13/16	» —	» —	—
Société de Commerce	4 1/2	157	156 5/8	» 156 7/8	156
d° nouvelle	4 1/2	—	» —	» —	—
Emprunt de 1836	4	—	» —	» —	—
d° des Indes	5	99	» 98 15/16	» 99	—
RUSSIE.					
Ob. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	» 105 3/4	» —	—
d° d° 1828 & 1829	5		» 105 5/8	» —	—
Insc. au G. L.	6		» —	» —	—
Certific. au d°	6	—	» 70 1/2	» —	—
d° à Hambourg	5	—	» —	» —	—
d° à Londres 1822	5	—	» —	» —	—
d° inscript. 1831/33	5	—	» —	» —	—
Emprunt de 1840	4	—	» 88 3/4	» —	—
PRUSSE.					
Oblig. à Londres 1830	4	—	» —	» —	
Act. Lot. de 50 Rix	/	—	» —	» —	
ESPAGNE.					
Perp. em. Amsterdam	5	—	» —	» —	
d° à Londres	3	—	» —	» —	—
Passive	5	—	» —	» —	—
Dette différée à Paris		—	» —	» —	—
Deffered		—	» —	» —	—
Ardouin	5	21 7/16	» 21 5/8	» 21 11/16	21
AUTRICHE.					
Oblig. Goll. & Comp.	4	—	» —	» —	—
d° métalliques	5	—	» —	» —	—
d° d°	2 1/2	—	» —	» —	—
NAPLES.					
Certif. à Amsterdam	5	—	» —	» —	—
d° à Naples	5	—	» —	» —	
d° à Londres	5	—	» —	» —	—
DANEMARCK.					
Obl. à Londres	3	—	» —	» —	
ANGLETERRE.					
Cons. Ann.	3	—	» —	» —	—
FRANCE. Inscr. au G. L.	3	—	» —	» —	
POLOGNE. Act. 1835	/	—	» —	»	—
BRÉSIL. Cons. Ann.	5	—	» 65 7/8	» —	
MEXIQUE. d° d°	5	—	» —	» —	—
COLOMBIE emp. 1824	6	—	» —	» —	—
PÉROU. d° d°	6	—	» —	» —	—
PORTUGAL.					
Oblig. à Londres	3	—	» —	» —	—

BOURSE DE PARIS DU 4 MARS.

FRANCE.	Int.	Cours du 3 mars.	Cours du 4 mars. Fluctuations		Fer[illegible]
Cinq pour cent		119 70	de 119 70	à 119 75	119
Trois pour cent		80 30	» 80 40	» —	80
ESPAGNE.					
Emprunt Ardouin		—	» 25	» —	24
Anc. différée s. int.		—	» —	» —	—
Nouv. diff. d.		—	» —	» —	—
Passive		—	» 5 3/8	»	—
NAPLES.					
Certificats Falconet		—	» 105 80	» —	105
PAYS-BAS.					
2 1/2 pour cent		—	» —	» —	—
BELGIQUE.					
Dette active	5	—	» —	» —	—
Dito	3	—	» 72 75	» —	—
Banque belge		815 00	» 810 00	» —	—
ÉTATS-UNIS.					
Obl. de la Banque		—	» —	» —	—
Ech. oct. 1841 et oct. 1842. (Jouiss. du 15 oct. 1840.		—	» —	» —	—
Ville de New-York, j. janvier 1841	5	—	» —	»	—
État de New-York, j. octobre 1840	5	—	» —	» —	—
État d'Ohio, j. avr. 1841	6	—	» —	» —	—

Du 5 mars.

France. — Inscr. au G. L. 5 °/o, 119,80. 119,95. 119,90.
Id. id. 3 °/o, 80,30. 80,40. 80,40.

Espagne. — Emprunt Ardouin, 5 °/o, 24 7/8, 24 7/8.
Dette diff. 1830, —
Dette diff. 1835, —
Dette passive, 5 3/8, 5 3/8.

Naples. — Certificats Falconet, 5 °/o, 105,60.

Pays-Bas. — Dette active, 2 1/2 °/o, 53 1/2.

Belgique. — Dette active, 5 °/o, 104 3/4, 105, 105.
Dito, 3 °/o, —
Banque belge, 815,00. 820,00. 820,00.

BOURSE DE VIENNE DU 25 FÉVRIER.

Métalliques, 5 °/o	107 11/16	Lots de 1834	
Dito, 4 °/o	—	Actions de la Banque	
Dito 3 °/o	—		

BOURSE D'ANVERS DU 5 MARS.

	Int.	
Métalliques	5	—
Naples	5	—
Ardouin	5	21 3/4
Dette différée, anc.		—
Dito nouv.		—
Passive	5	5 3/4
Lots de Hesse		24 3/4

Cours après la Bourse (2 3/4 heures):

Ardouin 21 3/4 A. 7/8 P.
Idem, Primes au 14/15, 22 dont 1/4.

Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes du royaume. On s'abonne au bureau, Marché-aux-Herbes, section E., N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. AUGUSTE DE VIGNY, directeur de l'Office de Correspondance, à Paris, rue des Filles-St.-Thomas (*Place de la Bourse*), n° 5, est seul chargé des *Abonnemens* et *Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.